



Ouverture du brochet



La saison de la pêche du brochet est ouverte depuis le 26 avril dernier.

Très attendu par les amateurs de carnassiers, le brochet peut se pêcher dans les eaux de 2ème catégorie, mais également dans plusieurs étangs du département (attention, certains sont soumis à option supplémentaire).

Pour rappel, la taille minimale de capture du brochet est de 60 cm ; le nombre maximum est de 1 carnassier par jour et par pêcheur.

Voici la photo d'un beau spécimen envoyée par un de nos administrateurs, brochet de 55 cm qui a été remis à l'eau après prise des mesures.

Convention ENEDIS / RTE





Le vendredi 25 avril dernier, nous avons renouvelé notre convention de partenariat avec ENEDIS et RTE.



En tant que pêcheur, votre canne en carbone ou sa ligne de grande longueur peuvent provoquer un arc électrique lorsque vous êtes à proximité d'une ligne haute tension.

Pour éviter les accidents, téléchargez l'application "**Ligne Alerte**" sur votre smartphone grâce au flash code ci-dessous ; cette application mobile prévient les utilisateurs de leur proximité avec une ligne électrique aérienne à 80 m, 50 m et 30 m en émettant des signaux de plus en plus intenses au fur et à mesure que l'utilisateur se rapproche de la ligne (alerte vocale, vibration, et flash lumineux).



De manière générale, évitez de pêcher près des lignes électriques et tenez votre canne horizontalement si vous devez passer au-dessous.

SOYEZ PRUDENT !

<https://tension-attention.fr/>

Assemblées Générales, la suite...





Après les AAPPMA, les Fédérations Départementales, c'est au tour de l'Association Régionale et de l'EHGO de procéder à leur assemblée générale annuelle respective.

Le 24 avril 2025, avait lieu l'**AG de l'ARP BFC, l'Association Régionale de Pêche Bourgogne Franche-Comté**. Celle-ci s'est déroulée à Chalon-sur-Saône en Saône et Loire, avec la participation des 8 fédérations départementales que comptent la région. Comme chaque année, cette Assemblée Générale annuelle est un moment fort destiné à mettre en lumière toutes les actions menées en faveur des milieux aquatiques et du développement halieutique ; le temps également de rendre compte des bons résultats financiers de l'exercice arrêté au 31/12/2024. Un des dossiers en cours actuellement reste le Junior Fishing Tour et sa finale régionale "Leurres". Celle-ci se déroulera le samedi 28 juin dans la Nièvre, sur le plan d'eau du Merle. Ce ne sont pas moins de quarante bénévoles qui seront nécessaires pour assurer l'organisation.

Celle de l'**EHGO, l'Entente Halieutique du Grand Ouest**, s'est déroulée à Muslanne dans la Sarthe, le 3 mai dernier où 34 fédérations membres étaient présentes. Comme dans toutes AG, les bilans, moral et financier, ont été présentés. Il en ressort une bonne gestion, avec encore et toujours de beaux projets à concrétiser. Cette année encore, plusieurs fédérations départementales ont présenté leurs projets d'acquisition de berges et/ou de plans d'eau dans le but de les faire subventionner par l'EHGO ; cela représente 11 projets ainsi que 24 nouvelles labellisations, de nouveaux sites de pêche pour les pêcheurs... Pour rappel, l'EHGO fait parti des 3 groupements réciprocaires, avec l'URNE et le CHI, qui propose une carte interfédérale avec laquelle les pêcheurs peuvent pêcher dans 91 départements français...

Voici 2 photos de cette journée :



INFO ÉTANG BELLERIVE

Le SDIS 90 effectue un exercice sur l'étang avec mise à l'eau d'un bateau et de personnes. Pour ces motifs, la pêche sera exceptionnellement fermée les 19 — 20 et 21 mai 2025, ainsi que les 19 — 20 et 21 novembre 2025. Nous vous remercions de votre compréhension.



Dans nos AAPPMA

Comme chaque mois, retrouvez en détail les manifestations et autres actions menées par les AAPPMA du département, en cliquant ICI.



A vos Agendas !

De nombreuses manifestations auront lieu dans le mois à venir. Pour les consulter, cliquez ICI.

3 bis, Rue d'Alsace 90150 FOUSSEMAGNE
Tél. : 03.84.23.39.49

Voir les mentions légales. Pour vous retirer de cette liste d'envoi, Suivez ce lien.